

BENOIT HAMON MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

THIERRY REPENTIN MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIALE, CHARGE DE LA FORMATION PROFESIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 14 janvier 2013 N° 337

L'Etat et l'USGERES s'engagent pour la formation professionnelle des jeunes recrutés en emplois d'avenir dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, et Thierry REPENTIN, ministre délégué chargé de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage ont signé ce matin avec l'USGERES (Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'Economie sociale) une convention cadre précisant les engagements des employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire en matière de formation des jeunes recrutés en emplois d'avenir. Pour les mettre en œuvre, pourront notamment être mobilisés 20 millions d'euros réservés par UNIFORMATION pour la formation des jeunes en emplois d'avenir.

Les 25 syndicats et groupements d'employeurs adhérents de l'USGERES sont fortement impliqués dans la mobilisation pour l'emploi des jeunes.

De son côté, l'Etat s'engage à cofinancer une action de développement de l'emploi et des compétences avec UNIFORMATION consacrée à de l'ingénierie. Il s'engage également à mobiliser les autres financeurs comme les régions et les partenaires sociaux via le FPSPP (fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels). Ce dernier ayant souhaité mettre en place dès 2013 un appel à projet de 30 millions d'euros spécifiquement dédié à la formation des jeunes en emploi d'avenir.

Comme le soulignait aujourd'hui Benoît HAMON, « la signature avec l'USGERES est déterminante car elle va permettre la mobilisation de moyens financiers d'ampleur pour que les jeunes recrutés en emplois d'avenir, indépendamment de leurs points de départ, aient pour point d'arrivée un emploi durable. La signature de cette convention de formation avec l'USGERES autorise de manière opérationnelle la mise en place de formations qualifiantes qui sont le meilleur gage de la pérennisation des emplois pour tous les jeunes recrutés, quels que soient leur niveau initial et leur lieu de résidence.

Pour Thierry REPENTIN, « les engagements pris dans la convention sont non seulement décisifs pour les jeunes qui seront recrutés en emploi d'avenir, mais constituent également une chance pour les structures employeuses de l'Economie sociale et solidaire, confrontées au double défi de l'attractivité et de la professionnalisation de leurs équipes. Les acteurs de l'Economie sociale et solidaire sont prêts à faire confiance aux jeunes, croient à leurs compétences même quand elles ne sont pas validées par un diplôme et s'engagent à les accompagner dans un parcours qualifiant ».



En effet, ces structures, qu'il s'agisse des Régies de quartiers, des établissements mutualistes, des associations de l'aide à domicile, des radios associatives, ont des besoins en savoir-faire avec des expertises spécifiques qui offrent l'opportunité aux jeunes sortis du système scolaire sans qualifications d'acquérir des compétences d'avenir.

Enfin, la signature de cet accord souligne à quel point la formation professionnelle est un enjeu majeur pour l'ESS qui représente 10% du PIB, 10% de l'emploi salarié en France et qui devra faire face à près de 600 000 départs à la retraite d'ici à 2020.

Contacts presse:

Cabinet de Benoît HAMON – Anne-Sophie DE FAUCIGNY: 01 53 18 41 04 Cabinet de Thierry REPENTIN: M'Jid EL GUERRAB 01 49 55 32 69